

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 06/07/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 14.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le projet de renouvellement urbain avec destruction d'un garage auto et construction de logements locatifs sociaux à Seiches (49) Numéro Onagre : 2023-06-33x-00655	Bénéficiaire : Maine-et-Loire Habitat	Avis : Favorable
-------------------------	---	---	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|---|---|
| - <i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe | - <i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Nathusius |
| - <i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées | - <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune |
| - <i>Myotis mystacinus</i> Murin à moustaches | - <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard gris |
| - <i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir | - <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles |
| - <i>Pipistrellus kuhli</i> Pipistrelle de Kuhl | |

Le projet est situé sur une friche industrielle en plein centre-bourg de la commune de Seiches-sur-le-Loir (49). Maine-et-Loire Habitat, maître d'ouvrage de l'opération, projette la démolition de cet ancien garage automobile, après désamiantage et dépollution, pour y construire 22 logements sociaux seniors, une salle communale et des locaux d'activités pour des professionnels de santé. Dans le cadre de la subvention Fonds Friches, plusieurs diagnostics écologiques ont été réalisés entre Avril 2022 et Mai 2023 réalisés par le cabinet Artelia et Ogéo. Ces études ont mis en évidence des enjeux réglementaires liés à la faune : reptiles, oiseaux et mammifères dont les chiroptères. Afin d'atténuer les impacts du projet sur les différents enjeux recensés, la démarche « Eviter-Réduire » a été mise en place. Néanmoins, des impacts résiduels non négligeables persistent sur plusieurs groupes biologiques. Aussi, une dérogation est demandée pour la destruction ou l'altération de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées ainsi que pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées.

Discussion

Le CSRPN demande s'il a été envisagé d'inclure les nichoirs prévus directement à l'intérieur de la structure qui va être créée.

Le porteur de projet indique s'y être intéressé mais l'idée n'a pas été retenue. Il s'agit d'installations encore expérimentales et le manque de retours d'expérience risquait de créer un blocage au niveau du contrôleur technique et donc du planning du projet.

Le CSRPN souhaite savoir s'il est envisagé de la sensibilisation des futurs utilisateurs des logements.

Le porteur de projet indique qu'il y aura de la communication concernant le futur bâtiment et de la sensibilisation à l'entrée des locataires et auprès de l'école et des élèves.

Le CSRPN indique au porteur d'être prudent d'avoir l'accord de l'école, des difficultés de cohabitation entre écoles et chiroptères ont déjà été rencontrées par ailleurs.

Le CSRPN se demande s'il ne serait pas pertinent de commencer le suivi acoustique avant n+3. Les chiroptères devaient être intéressés par la configuration du hangar ouvert avec de grands volumes.

Le porteur de projet répond qu'il n'y aura en effet pas le même environnement pour le swarming. Il n'y a pas trop de retours d'expérience à ce sujet. Plusieurs mesures ont été mises en compléments afin de favoriser les chiroptères.

Le CSRPN demande s'il y aurait possibilité de couvrir les zones de parking avec un aménagement pour avoir des milieux similaires de façon expérimentale.

Le porteur de projet indique avoir également des contraintes des ABF et que le coût financier serait trop important.

Délibération

Le CSRPN note que le dossier est qualitatif. La multiplication des possibilités de compensation sur plusieurs aménagements limite les risques d'échec liés au contexte particulier (possible swarming).

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable.

Le 13/07/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.